



Divorce avec ma femme habitant au Senegal

Par **Censier Joel**, le **08/03/2018** à **15:01**

Bonjour,

Je suis marié depuis Août 2017, ma femme est Sénégalaise et nous nous sommes mariés à DAKAR.

Elle est restée au Sénégal et n'est jamais venu en France

Pour des raisons de conflit , je souhaite divorcer

Quelles sont mes recours , bien qu'il y est des conflits ,elle ne veut pas divorcer et veut venir quand même en France

Par **youris**, le **08/03/2018** à **17:59**

bonjour,

vous êtes mariés au sénégal mais votre mariage a-t-il eu lieu au consulat de france ou devant les autorités sénégalaises.

dans le second cas, votre mariage a-t-il été transcrit sur l'état-civil français ?

si le mariage a été transcrit sur l'état-civil français, votre épouse peut demander et obtenir un visa comme conjoint de français.

pour le divorce, si celui-ci est mentionné sur votre état-civil, vous pouvez déposer une demanda de divorce, voyez un avocat indispensable pour un divorce.

salutations

Par **Censier Joel**, le **13/03/2018** à **14:26**

Bonjour,

Mon mariage a eu lieu à la Mairie de DAKAR , je l'ai fait retranscrire à la mairie de ma ville Est-ce que une annulation de mariage existe ?

Qu'elle serait la meilleur façon de procéder , étant donné que ma femme est restée au Sénégal et jamais venue en France

Par **youris**, le **13/03/2018** à **14:29**

en droit français, une annulation de mariage est très difficile à obtenir.
il vaut mieux envisager le divorce et donc consulter un avocat.

Par **Censier Joel**, le **13/03/2018** à **14:48**

Youris merci de ta réponse ,
est-ce qu'il est mieux que j'engage la procédure en France ou au Senegal?

Par **youris**, le **13/03/2018** à **17:17**

vous pouvez engager la procédure en france.
mais ne connaissant pas la procédure au sénégal, je ne peux pas vous conseiller.
en france, les 2 époux doivent comparaître devant le juge.